



Enfant non désiré, que faire?

Par **nikola78**, le **02/11/2009** à **13:26**

Bonjour, après une relation de quelques mois avec une femme, elle vient de m'apprendre qu'elle était enceinte de 3 semaines. Il s'agit d'une réfugiée politique arrivée en France il y a plus de 30 ans, elle a déjà 3 enfants français. Pendant notre relation, elle m'a mis en confiance en me disant que ça serait un miracle d'avoir un enfant (car sans contraceptif avec son ex-petit ami et à l'âge de 37 ans, cela ne c'était pas produit et qu'il n'y avait aucune chance de tomber enceinte...elle n'y croyait plus) non avait discuter de ce sujet, d'une éventuelle grossesse et on avait convenu que si jamais ça arrivait, elle avorterait. Je lui ai dit très clairement que je n'étais pas prêt à être père, mais apparemment elle ne l'entend pas de cette oreille. Aujourd'hui, le dialogue est quasi rompu. Elle ne me laisse pas de choix. Elle désire garder cet enfant, me dit que ça ne me regarde plus et qu'elle assumerait seule la charge de cet enfant. Je ne peux bien sûr pas l'obliger à interrompre cette grossesse à moins de trouver un moyen de pression...quelconque. Ma question : quelle responsabilité j'ai face à un enfant non voulu et que je ne voudrais pas reconnaître? Est-ce qu'il se peut que la mère ou l'enfant se retourne contre moi ou me demande quelque chose de soit, argent, pension ou autre. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et merci d'avance pour vos réponses et conseils que j'attends bien sûr avec impatience.